

Réf. : Responsable Service scolarité

**Arrêté fixant la composition du jury d'examen  
de la 1<sup>ère</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques  
4<sup>ème</sup> année des Etudes Pharmaceutiques**

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,  
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,  
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 membres du jury d'examen de la 1<sup>ère</sup> année du **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 4<sup>ème</sup> année des Etudes Pharmaceutiques** :

Présidente : Mme le Dr Christine DEMANCHE (MCF),

M. le Dr Benjamin BERTIN (MCF),  
Mme le Dr Mounira HAMOUDI (MCF),  
M. le Pr. Thierry HENNEBELLE (PU),  
Mme le Dr Annie STANDAERT (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage des Services de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022

  
Pr. Delphine ALLORGE

